

## BAREME DES HONORAIRES EN VIGUEUR au 01/01/2021

<b>TAUX DE GESTION (applicable sur tous les encaissements pour un reversement trimestriel)</b>	7.20 % TTC - taux de TVA en vigueur : 20%	
<b>PRESTATIONS COMPRISES DANS LE TAUX DE GESTION</b>	Tarifs TTC – taux de TVA en vigueur : 20%	
Etablir des comptes rendus de façon trimestrielle et envoi postal ou dématérialisé	Inclus	
Accès à un espace personnel client en ligne	Inclus	
Régler les factures	Inclus	
Régler les appels de fonds de charges ou travaux auprès du syndic de la copropriété	Inclus	
Etablir le décompte de fin de location	Inclus	
Gérer les appels et les encaissements de loyers auprès des locataires	Inclus	
Gérer les attestations d'assurances des locataires	Inclus	
Aviser le propriétaire du départ du locataire	Inclus	
Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter des travaux	Inclus	
Faire exécuter l'entretien courant et les menues réparations inférieurs à 1500 € TTC	Inclus	
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) inférieurs à 1500 € TTC	Inclus	
Faire l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de gestion	Inclus	
<b>PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LE TAUX DE GESTION</b>		
Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers	45 €	
Régler des acomptes mensuels	+ 0.6 % de l'ensemble des encaissements	
Etablir toute autre aide pour des déclarations fiscales	Vacation (s)	
Clôture d'un dossier de gestion, arrêté de compte	180 €	
Rédiger des actes hors location (bail, avenant, renouvellement)	250 € pour chaque partie	
Gestion d'un lot couvert par une PNO (honoraires)	12€ /an	
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Loyers impayés (honoraires)	0.30 % de l'ensemble des encaissements	
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Vacance locative (honoraires)	0.40 % de l'ensemble des encaissements	
Suivre la réalisation des travaux supérieurs à 1501 € TTC	3.6 % du montant des travaux HT – Honoraire minimum : 115 €	
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) supérieurs à 1501 € TTC	3.6 % du montant des travaux HT – Honoraire minimum : 115 €	
Être le représentant aux assemblées générales	Vacation (s)	
Gérer et suivre les contentieux (procédure avec ou sans avocat) hors GLI	6%/an des sommes à recouvrer – Honoraire/an minimum : 115 € - Honoraire/an maximum : 150 €	
Faire réaliser les diagnostics	25 €	
Monopropriété : Gestion des parties communes, des services et équipements collectifs	120 €/lot principal/an	
Etablir les dossiers de demandes de subvention	Vacation (s)	
Biens en VEFA : Représenter le propriétaire à la livraison + suivi	150 €	
Suivi de la livraison	90 €	
<b>HONORAIRES DE LOCATION</b>		
<b>Locaux d'habitation Nus ou Meublés</b>	<b>Honoraires TTC Part Bailleur</b>	<b>Honoraires TTC Part Locataire</b>
Honoraires d'entremises et de négociation :	50 €	
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (1).	1 mois de loyer hors charge dont :	1 mois de loyer hors charge dans les respects des plafonds de la loi Alur ci-dessous :
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (1).		3 €
Honoraire complémentaire de réalisation d'état des lieux en cas de location meublée (1)	3 €	
<b>Location stationnement seul</b>	120 €	120 €
<b>Location Commerce-Bureau-Local</b>	18 % du loyer annuel hors charges	18 % du loyer annuel hors charges
(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2010 (article 2), prix exprimé en TTC de surface habitable (article R111-2 du CCH)		
Vacations heures ouvrables : 75 € TTC – Vacations hors heures ouvrables : à partir de 18H00 : 95 € TTC		